

# THE ASPECTUAL, TEMPORAL AND MODAL IMPLICATIONS OF THE FUTURE PERFECT TENSE IN THE ROMANIC LANGUAGES

## LES IMPLICATIONS ASPECTUELLES, TEMPORELLES ET MODALES DU FUTUR ANTERIEUR DANS LES LANGUES ROMANES

### IMPLICAȚIILE ASPECTUALE, TEMPORALE ȘI MODALE ALE VIITORULUI ANTERIOR ÎN LIMBILE ROMANICE

Louis BEGIONI, Alvaro ROCCHETTI

Professeur à l'Université de Lille

Professeur émérite à l'Université de la Sorbonne Nouvelle - Paris 3

E-mail : [louis.begioni@gmail.com](mailto:louis.begioni@gmail.com), [rocchettialvaro@gmail.com](mailto:rocchettialvaro@gmail.com)

#### Abstract

*This article deals with the future perfect tense in the Romance languages. It focusses on the combination of these three constitutive elements: the future tense, the accomplished aspect and the period of the event. This combination is interesting to study not only in the Romance languages but also in Slavic languages because the association of the perfective form of a verb with the present tense expresses future, as is the case in Russian. The synthetic forms of the future in the Romance languages can be interpreted in a similar way: they come from the Latin periphrastic future (amare + habeo > j'aimer-ai) where habeo represents both the present tense and the semantic perfective aspect, conferring to the notion of aimer the idea of futurity. In the case of the future perfect tense, the combination of the same elements leads to different meanings which depend on the degrees of modality and of temporality involved in the future tenses of each language.*

#### Résumé

*L'article porte sur le futur antérieur des langues romanes et met l'accent sur la combinaison des trois éléments constitutifs que sont : le temps futur, l'aspect accompli et l'époque de l'événement. L'intérêt de cette combinaison dépasse le cadre des langues romanes puisque dans certaines langues slaves, comme le russe, l'association de la forme perfective d'un verbe avec le temps présent exprime le futur. On peut interpréter les formes synthétiques du futur des langues romanes d'une manière analogue : elles proviennent du futur périphrastique latin (amare + habeo > j'aimer-ai) dans lequel habeo représente à la fois le temps présent et l'aspect sémantique perfectif. C'est lui qui confère à la notion verbale la valeur de futur. Pour le futur antérieur, la combinaison de ces mêmes éléments aboutit à des significations différentes selon les parts de modalité et de temporalité contenues dans le futur de chaque langue.*

#### Rezumat

*In acest articol se pune accentul pe combinarea a trei elemente constitutive ale viitorului anterior : timpul viitor, aspectul realizat și epoca evenimentului. Interesul acestei combinații*

*depășește cadrul limbilor romanice pentru că, în unele limbi slave, ca rusa, asocierea formei perfective a unui verb cu timpul prezent exprimă viitorul. Formele sintetice ale viitorului limbilor romanice pot fi interpretate într-un mod analog: ele provin din viitorul perifrastic latin (amare+habeo 'voi iubi'), unde habeo reprezintă în același timp prezentul și aspectul semantic perfectiv. Anume, el conferă noțiunii verbale valoarea de viitor. Pentru viitorul anterior, combinarea acestor elemente conduce la semnificații diferite, potrivit cu părțile de modalitate și temporalitate conținute în viitorul fiecărei limbi.*

**Keywords:** *romance languages, aspect, accomplished, future tense, future perfect tense*

**Mots-clés :** *langues romanes, aspect, accompli, futur, futur antérieur*

**Cuvinte cheie:** *limbi romanice, aspect, perfect, viitor, viitor anterior*

## **Introduction**

Dans cette étude, nous décrivons et analyserons les emplois du futur antérieur qui sont spécifiques à certaines langues romanes et sont inconnus dans les autres. Nous ne traiterons pas des emplois “classiques” du futur antérieur qui sont communs à toutes les langues romanes et ont motivé les qualificatifs généralisés d'antérieure (it.), anterior (esp. et roum.) ou antérieur (fr.). Ce sont essentiellement les valeurs de “conjecture” (ex. : it. saranno state le otto 'il devait être huit heures') et les futurs antérieurs à portée historique (ex. : fr. Cinéaste engagé, Chris Marker aura accompagné de nombreux mouvements d'émancipation en France et dans le monde) qui focaliseront notre attention. Dans le premier cas, la tournure italienne ne peut être rendue en français par son correspondant littéral qui serait : \*il aura été huit heures. Il faut recourir à d'autres moyens linguistiques, par exemple utiliser un auxiliaire modal – il devait / il pouvait être huit heures – ou des éléments modalisateurs – il était environ (autour de / à peu près / sans doute...) huit heures. De même, la traduction en espagnol ne peut être littérale (\*habrán sido las ocho), le conditionnel est, en revanche, parfaitement adapté : serían las ocho, même si les modaux ne sont pas exclus : debían de ser las ocho. Quant au deuxième cas, cet emploi de futur composé couramment utilisé par le français n'a pas d'équivalent dans les autres langues romanes. Il doit souvent être traduit par un passé composé, comme le fait l'italien – Regista impegnato, Chris Marker ha accompagnato numerosi movimenti di liberazione in Francia e nel mondo – ou par un passé simple comme le fait l'espagnol : Cineasta comprometido, Chris Marker acompañó varios movimientos de liberación en Francia y en el mundo. Dans ces deux cas, le remplacement du futur composé par un temps du passé (passé simple ou passé composé) ne rend pas la nuance qui existe en français entre Chris Marker a accompagné... et Chris Marker aura accompagné...

Les problèmes que posent ces emplois sont de plusieurs ordres : d'une part qu'apporte de spécifique le futur composé "aura accompagné" par rapport au passé composé "a accompagné" (ou à son équivalent au parfait) possible dans toutes les langues romanes, y compris en français ? D'autre part, pourquoi les autres langues romanes ne peuvent-elles pas rendre ce futur composé par un équivalent au futur ou au futur composé ? Enfin, pourquoi le français et l'espagnol ne peuvent-ils pas rendre le futur composé italien (saranno state le otto) alors qu'ils disposent tous deux de futurs composés tout à fait comparables avec le futur composé italien ?

## 1. Futur simple et futur composé appliqués au présent

Nous partons, pour l'analyse de ces cas d'emploi du futur et du futur composé, d'une expression française courante souvent utilisée lorsqu'une personne ne se présente pas à un rendez-vous à l'heure prévue. Ceux qui l'attendent en sont alors réduits à faire des conjectures sur les raisons de cette absence, et plusieurs de ces conjectures peuvent être exprimées par des futurs composés : il aura manqué son train / il aura rencontré un ami / il sera resté à discuter avec X, etc. Nous évitons d'employer, dans ce cas, la désignation classique de futur antérieur et préférons utiliser celle de "futur composé" parce que l'action désignée n'est pas "antérieure" à une autre action, mais seulement liée, comme nous l'avons vu avec le passé composé, à un passé récent. Tout au plus peut-on dire qu'elle est "antérieure" (de peu !) au moment de l'élocution.

On remarquera que c'est l'emploi du futur qui produit l'effet de conjecture. Si on utilisait le temps verbal qui correspondrait à ce passé récent, c'est-à-dire le passé composé (ex.: il a manqué son train / il a rencontré un ami / il est resté à discuter avec X), la valeur hypothétique disparaîtrait complètement. L'emploi du futur est donc indispensable pour produire l'effet de conjecture. L'italien et, à un degré moindre, l'espagnol utilisent couramment, à cet effet, le futur simple : it. a quest'ora lavorerà 'à l'heure qu'il est, il doit travailler' / esp. Me imagino que esto le pasará a todo el mundo 'J'imagine que cela doit arriver à tout le monde'.

Mais ce n'est pas le cas en français : le futur ne peut se référer à une époque présente, en français, que s'il est mis à la forme perfective (ex.: il aura manqué son train). À la forme simple, la phrase correspondante – il manquera son train – ne se réfère pas au présent : elle renvoie l'action de "manquer son train" à une époque à venir et n'exprime aucune valeur modale hypothétique. C'est simplement l'affirmation péremptoire que cette action doit se produire dans un moment quelconque de l'époque future. On voit par là que le futur simple français est franchement catégorique et essentiellement temporel. Il n'en a pas toujours été ainsi et il reste encore aujourd'hui quelques traces – en particulier avec le verbe d'existence "être" – d'une expression modale de conjecture liée à l'emploi du futur simple. Mais, en dehors de ces emplois qui doivent leur effet modal à la combinaison du futur avec la sémantèse spécifique du verbe "être", le futur simple français n'exprime plus l'hypothèse.

Si le verbe n'est pas perfectif sémantiquement, pour obtenir l'effet de sens d'hypothèse, il faut introduire dans le contexte syntaxique des éléments qui indiquent une limite du procès. Par exemple, l'action de 'travailler' dans il aura travaillé, sans autre précision, reste en suspens et n'a pas de valeur modale. La valeur modale de conjecture apparaît dès que l'on ajoute une limite, par exemple : il aura travaillé jusqu'à 5 h du matin. En fixant la limite de fin à l'action "travailler", l'ajout "jusqu'à 5 h du matin" transforme ce verbe dont le sens est imperfectif, en un verbe perfectif. Mais la limite peut n'être qu'implicitement suggérée : il aura travaillé dur pour réussir son concours.

Dans le cas de verbes sémantiquement perfectifs ou devenus perfectifs par l'ajout d'une limite signalée par le contexte, la forme simple de présent n'exprime pas, à proprement parler, un présent mais le futur d'une action qui est sur le point de trouver sa limite dans le présent même. Ainsi, "il manque son train" (d'emploi très rare, remarquons-le !) indiquerait une action en cours extrêmement brève, le résultat arrivant tout de suite après sous la forme d'un passé composé ("il a manqué son train !") sans que l'action soit en fait un passé : elle reste incluse dans l'espace temporel que l'on dénomme "présent" : ex.: Et voilà, il a manqué son train ! (= 'ce que j'avais prévu s'est réalisé : il vient de manquer son train'). Il en est de même pour des verbes comme tomber (ex.: Il est tombé !), arriver (il est arrivé à l'instant !), sortir (il est sorti à l'instant !), etc.

Un verbe perfectif, à une forme composée, peut donc bien exprimer un présent : il est tombé, il est arrivé, il a manqué son train peuvent en effet être des présents malgré leur forme

de passé composé : la limite d'un verbe sémantiquement perfectif est vite atteinte et cette limite peut être située à proximité du présent [ex.: Attention ! il est tombé ! (maintenant)].

Quel effet le futur composé produit-il lorsqu'il se situe dans le présent et qu'il remplace donc, par suite de sa composition, une forme de passé composé ? À quoi est dû cet effet ?

Il faut observer d'abord que le futur composé ne s'oppose au futur simple qu'à l'époque future, c'est-à-dire lorsque l'opposition est uniquement temporelle. Comme le futur français a perdu sa modalité et qu'il est uniquement temporel, il ne peut exprimer que l'époque future par rapport au moment de référence choisi : il ne peut donc plus être employé lorsqu'il sort de son époque. En revanche les futurs simples qui ont gardé une valeur modale plus ou moins importante, comme c'est le cas en italien et en espagnol, peuvent être employés en dehors de l'époque future. Dans ces emplois, ils perdent leur valeur temporelle pour n'exprimer que leur valeur modale de conjecture : it. saranno le due / esp. serán las dos 'il doit être deux heures'. Nous avons déjà vu que l'italien conserve l'effet de conjecture dans le passé pour la forme composée du futur – saranno state le due 'il devait être deux heures' – tandis que l'espagnol, dans ce cas, recourt à la forme simple du conditionnel : serían las dos 'il devait être deux heures'. Si le futur simple français est devenu temporel et catégorique au point qu'il ne peut plus intervenir dans l'expression de la conjecture, c'est parce que le français a développé, plus que l'italien et l'espagnol, les valeurs modales des auxiliaires devoir et pouvoir, aux formes composées : fr. il a dû travailler (2 sens : 1. 'il a été obligé de travailler' ; 2. 'il doit avoir travaillé') ; it. ha dovuto lavorare (1 seul sens : 'il a été obligé de travailler') ; esp. ha debido trabajar (1 seul sens : 'il a été obligé de travailler'). L'expression de la modalité de conjecture a pu dès lors se déplacer sur ces auxiliaires : cela a permis au futur français de devenir pleinement catégorique. En italien et en espagnol, par contre, la modalité se répartit, aux temps simples, entre les deux structures : it. saranno le due / devono essere le due ; esp. serán las dos / deben de ser las dos.

Si le futur simple français ne peut pas exprimer autre chose que l'époque future, on est en droit de se poser la question suivante : pourquoi alors peut-on utiliser la forme composée du futur en dehors de l'époque future, dans le présent ou dans le passé ?

Cet emploi résulte de la combinaison de deux perfectivités : la première, la plus évidente, est la perfectivité morphologique, qui pose opérativement le futur composé comme un prolongement du futur simple une fois celui-ci parvenu, avec son participe passé, au terme de son déroulement interne. Résultatativement cette fois, le futur composé indique que l'action (exprimée par le participe passé) est achevée et qu'on se trouve dans l'au-delà de cette action. C'est là une première perfectivité. La deuxième est la perfectivité sémantique du verbe : nous avons déjà vu que le futur composé ne peut produire, en français, l'effet modal de conjecture au présent que s'il est combiné avec des verbes sémantiquement perfectifs ou devenus perfectifs par l'adjonction d'éléments perfectivants dans le contexte. Cette constatation nous conduit à nous demander pourquoi seule la combinaison de la perfectivité morphologique avec la perfectivité sémantique ou discursive peut produire, en français, l'effet de conjecture que l'italien et l'espagnol peuvent pourtant obtenir dès la forme simple du futur.

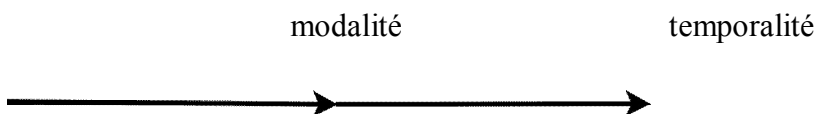
Regardons de plus près le mécanisme qui est en jeu : un verbe non perfectif mis au futur en français, c'est-à-dire conjugué avec un temps catégorique qui ne peut exprimer que l'époque future, signifiera nécessairement le futur. Pour obtenir un effet modal dans le présent, le futur ne doit pas être interprété comme un futur ; il faut donc que le verbe indique explicitement, seul ou avec l'aide du contexte, qu'il s'agit d'un présent. Or c'est justement ce que peuvent faire des verbes perfectifs lorsqu'ils sont conjugués à la forme composée, et à l'inverse, ce que ne peuvent pas faire des verbes non perfectifs dans les mêmes conditions. D'une certaine manière, on peut dire que la double perfectivité (morphologique et sémantico/contextuelle) est nécessaire pour obtenir l'effet de conjecture bien que le futur français n'ait pratiquement plus de composante modale en lui-même. C'est en somme la réinterprétation obligée de la temporalité du futur par une forme composée mais néanmoins

retenue dans le présent qui conduit à l'effet de conjecture. Nous disons bien "réinterprétation obligée" parce que l'emploi d'un temps indiquant le futur dans un contexte de présent ne peut pas être neutre : l'auditeur d'une phrase "il aura manqué son train" – à la place du passé composé "il a manqué son train" – est conduit à se demander pourquoi c'est le futur composé qui a été utilisé alors que les contextes situationnel et phrastique situent l'action évoquée, non dans le temps à venir, mais dans un passé très récent ou dans un présent élargi vers le passé (ex. : il sera allé au cinéma). Ce contraste "oblige" bien l'auditeur à rechercher à quoi répond la présence de ce temps futur dans le présent. La solution de ce contraste le conduit à interpréter le futur comme un futur de conjecture.

Arrivés à ce point de l'analyse, on peut légitimement se poser la question : pourquoi l'auditeur est-il orienté vers cette interprétation s'il veut résoudre le contraste "futur / présent" dont nous venons de parler ? En d'autres termes, qu'est-ce qui lie le temps futur et l'effet de sens épistémique qu'il produit lorsqu'il devient un "futur de conjecture" ? On pourrait en effet imaginer que d'autres effets de sens soient suscités. Nous cherchons donc à savoir quel est le mécanisme sous-jacent qui entraîne à la fois la disparition de la désignation, par le temps "futur", d'une action placée dans l'époque future, et son remplacement concomitant par l'effet de sens épistémique.

Observons d'abord que ce futur composé n'est un "futur" que par sa forme car, en réalité, comme nous venons de le voir, il s'agit plutôt, par son sens, d'un "présent de conjecture". Nous ne sommes plus dans le domaine du temps, mais dans celui de la modalité. Comme le futur français a progressivement perdu les valeurs modales héritées du latin et est devenu essentiellement un temps catégorique, comment se fait-il qu'il puisse encore évoquer des effets de sens modaux comme celui de "conjecture" ?

C'est qu'en fait, historiquement aussi bien que synchroniquement, la modalité précède la temporalité. On pourrait représenter la liaison de ces deux notions de la manière suivante :



Le double comportement du futur composé – qui exprime la temporalité ou la modalité de conjecture selon qu'il est situé dans le futur ou dans le présent – relève d'un mécanisme dont il existe un grand nombre d'applications dans les langues, mécanisme que la psychomécanique du langage qualifie de "saisie anticipée". Pour l'illustrer, prenons un exemple, parmi bien d'autres, avec les deux verbes "apprendre" et "savoir". La réflexion sur leur sens amène à les placer à la suite l'un de l'autre : il faut "apprendre" pour "savoir", c'est-à-dire "apprendre" avant de "savoir". Par ailleurs, le mode subjonctif est, lui aussi, comme "apprendre", un "avant" par rapport au mode indicatif. Si je veux informer quelqu'un d'une nouvelle, je peux prendre position dans l'antériorité de "savoir" à l'indicatif et lui dire : "Apprends que...", mais je peux aussi prendre position directement dans "savoir" et utiliser l'anticipation fournie par le subjonctif et lui dire : "Sache que...". Dans le premier cas, j'ai exploité une successivité d'ordre sémantique, dans le deuxième cas, une successivité d'ordre morphologique. Le résultat est le même : nous sommes, dans les deux cas, dans l'antériorité de "savoir", donc dans l'acte d'informer, qui conduira à un savoir.

Ce mécanisme de la "saisie anticipée" permet de comprendre que, dans le cas du futur simple et du futur composé, la saisie finale concerne le futur simple dans son expression de la temporalité, cependant que la saisie anticipée concerne le futur composé dans son expression d'une modalité orientée vers le futur. On pourrait dire, dans un certain sens, que le futur composé demeure malgré tout un futur "antérieur", mais il ne s'agit pas d'une antériorité dans le temps : c'est une antériorité notionnelle. Or, le futur, en tant que temporalité, est déjà une

anticipation puisque c'est l'annonce d'une action à venir. Si nous procédons à une nouvelle anticipation (morphologique, celle-là, avec le futur "composé"), nous arrivons à une modalité qui se présente comme une pure conjecture ; il ne s'agit que de l'hypothèse d'une action. On voit donc que la liaison, en français, entre le futur simple et le futur de conjecture est très nette : le premier est la prévision catégorique d'une action à venir, le second l'hypothèse d'une action qui a pu avoir lieu dans le présent ou dans un passé très récent, au vu de certains indices détectés par le locuteur dans la situation où il se trouve.

## 2. Futur simple et futur composé appliqués au passé

Plusieurs langues romanes utilisent le futur simple pour raconter des faits qui se sont succédés dans le passé, à partir d'un moment de référence initial situé, lui aussi, dans le passé : fr. l'année suivante éclatera la guerre des Malouines, it. l'anno successivo scoppierà la guerra delle Malvine. Le futur simple est alors en concurrence avec le passé composé ou le passé simple : fr. l'année suivante éclata /c'est l'année suivante qu'a éclaté la guerre des Malouines ; it. l'anno successivo scoppiò la guerra delle Malvine. Le français et l'italien disposent d'autres moyens pour exprimer cet ultérieur du passé, dont le conditionnel simple pour le français, composé pour l'italien, ou le recours aux modaux : fr. l'année suivante éclaterait (devait éclater / allait éclater) la guerre des Malouines ; it. l'anno successivo sarebbe scoppiata la guerra delle Malvine. En face de cette abondance de formes, l'espagnol récuse le futur qui renverrait l'action dans le futur du locuteur et recourt, plus couramment que les autres langues, au conditionnel : al año siguiente estallaría la guerra de las Malvinas. On peut en déduire que son conditionnel a réservé une part importante de ses fonctions à l'expression du futur dans le passé, de même que, nous l'avons vu, à la modalité de conjecture dans le passé. C'est qu'en effet, une large part de l'expression de la condition est prise en charge, non par le conditionnel, mais par la forme en -ra, le plus souvent composée, issue du plus-que-parfait de l'indicatif latin : esp. si me lo hubieras pedido, te lo hubiera dado ; fr. si tu me l'avais demandé, je te l'aurais donné ; it. se (tu) me lo avessi chiesto, te l'avrei dato. Comme on le voit, les conditionnels composés français et italien sont de préférence rendus, en espagnol, par des formes en -ra composées plutôt que par des conditionnels composés.

Dans le prolongement des futurs simples du français et de l'italien pour raconter des faits historiques, il faut placer le futur composé français, dont nous avons donné un exemple au début du présent article et que les autres langues romanes rendent par les équivalents approchés que sont le passé composé ou le passé simple. Voici un passage plus large qui comporte deux exemples (soulignés par nous en caractères gras) :

- (1) Le président de la République, François Hollande, a célébré un "réalisateur atypique" qui **"aura profondément marqué le cinéma** et renouvelé l'art du documentaire". "Cinéaste engagé, **Chris Marker aura accompagné de nombreux mouvements d'émancipation en France et dans le monde**" (*Le Monde*, 1/8/2012, p.18, "Chris Marker, dernière éclipse").

Quelle différence introduisent ces futurs composés par rapport aux passés composés courants français "a profondément marqué le cinéma" / "a accompagné de nombreux mouvements d'émancipation en France et dans le monde" ?

D'une part les passés composés et passés simples énoncent des faits ; ils ne forment pas de jugement. Il s'agit de constatations que l'on pourrait qualifier d'objectives et de définitives. L'emploi du passé composé ne laisse pas de place à la discussion. Il ne fait aucune allusion à d'autres avis et se limite au seul fait énoncé, sans le situer dans son époque ou dans son contexte historique. En revanche, le recours au futur composé ajoute deux nuances tout en maintenant l'action évoquée dans le domaine du passé : il évoque, en effet, l'idée d'une

adhésion collective à ce jugement mais il élargit aussi l'horizon en situant l'action évoquée dans un contexte historique plus vaste. On peut donc dire que le futur composé est plus adapté que le passé composé lorsqu'on souhaite faire le bilan d'une action du passé qui a eu un large écho et qui s'est prolongée sur une période de temps assez longue. C'est la part d'inaccompli tourné vers l'avenir que le futur emporte avec lui – même lorsqu'il est appliqué au passé – qui ouvre l'espace interlocutif et permet ce double élargissement : en utilisant le futur composé au lieu du passé composé, le locuteur fait implicitement référence à tous les éléments exprimant ce jugement ; mais il s'adresse aussi, toujours implicitement, à tous les interlocuteurs potentiels de son époque. De là, le fréquent usage d'expressions introductives comme on peut bien dire que..., on doit reconnaître que... Par ailleurs, le futur composé efface le terme posé par l'accompli, au point que les suites de l'action considérée se prolongent, parfois même jusqu'au présent du locuteur. C'est ce qu'illustre le passage suivant où deux futurs composés se succèdent avant l'emploi d'un passé composé qui se présente comme l'aboutissement actuel d'actions passées, étalées sur trois siècles !

- (2) Il y a près de trois siècles que la vie de Jésus est passée au crible de la "méthode historico-critique" [...]. Mais **il aura fallu attendre** la sombre année 1943 pour que Pie XII, par l'encyclique "Divino afflante spiritu", autorise les catholiques à recourir aux acquis des études bibliques. Comme toute révolution théologique, ce tournant **aura mis** du temps à produire ses effets. Nul doute pourtant qu'aujourd'hui, les figures de l'Ancien comme du Nouveau Testament en **ont été profondément transformées** (*Le Monde*, 19 avril 2014, "Cultures et idées", p. 7).

On pourrait appeler ce futur composé "futur composé historique" dans la mesure où il est pratiquement réservé aux récits d'événements importants liés à l'histoire et pour lesquels la chronologie joue un rôle décisif. En revanche, l'observation finale – *nul doute pourtant qu'aujourd'hui, les figures [...] en ont été [...] transformées* – se réduit à la simple constatation du résultat à la date d'*aujourd'hui*. D'où l'abandon du "futur composé historique".

L'italien et l'espagnol ne disposent pas d'emplois analogues à ce "futur composé historique" à cause de la composante modale contenue dans leurs futurs composés. On peut le constater en traduisant littéralement le dernier exemple ci-dessus en italien : *Come ogni rivoluzione teologica, questo cambiamento avrà messo tempo prima di produrre i suoi effetti* correspond, en français, à "Comme toute révolution théologique, ce tournant **doit avoir mis** du temps à produire ses effets".

On voit donc que c'est en définitive le contenu modal ou temporel attribué à chaque forme verbale au cours de l'histoire qui conditionne les emplois qu'elle peut assumer. L'impossibilité pour l'italien et l'espagnol de rendre les nuances produites par ce futur composé historique est la contrepartie des larges capacités du futur à rendre la modalité de conjecture au présent. Inversement, les verbes français *devoir* et *pouvoir* ont vu leurs capacités modales développées par des saisies anticipées, ce qui a permis au futur composé historique de s'instaurer. C'est donc à juste titre que l'ensemble des temps verbaux de chaque langue a reçu le nom de "système verbal", car il s'agit bien d'un ensemble organisé qui doit être étudié comme un tout et non comme un assemblage hétéroclite de représentations temporelles et modales.

### 3. Futur simple, futur composé et subjonctif : considérations diachroniques

Le latin classique était pourvu, à l'indicatif, de deux temps pour le présent, l'un inaccompli (le présent), l'autre accompli (le parfait) et de deux temps aussi pour le passé (l'un inaccompli – l'imparfait –, l'autre accompli – à nouveau, le même parfait). Mais, du côté de

l'époque future, il ne disposait, à l'indicatif, que d'un seul temps – le futur – réservé de plus aux deux seuls groupes en -are et en -ēre. Les autres groupes continuaient d'exprimer le futur par des formes venues du subjonctif. Du latin aux langues romanes, toutes ces dernières vont continuer le travail de réforme du système verbal entrepris par leur langue-mère, en reconstruisant d'abord un futur sur de nouvelles bases – un futur plus généralisable puisqu'il pourra s'appliquer à tous les groupes verbaux –, puis en dotant l'époque future d'un deuxième temps, à l'image de ce que le latin avait fait pour le présent et pour le passé. La séparation de la Romania va avoir une influence déterminante sur le résultat de ces transformations. La Romania occidentale construira un conditionnel avec l'auxiliaire à l'imparfait cependant que l'italien choisira finalement le parfait (après avoir hésité entre imparfait et parfait) et que le roumain trouvera encore une autre solution : la séparation étant intervenue alors que la reconstruction n'avait opéré que sur le futur – sous la forme infinitif + auxiliaire au présent –, les Roumains conserveront d'abord pendant plus d'un millénaire le futur hérité. Puis ils créeront progressivement des formes de futur concurrentes pour faire progressivement évoluer le futur hérité vers une modalisation de plus en plus poussée jusqu'à en faire un vrai conditionnel : il n'a pas la valeur temporelle de futur dans le passé comme c'est le cas dans les langues romanes occidentales – en roumain, cette fonction est remplie par les divers futurs périphrastiques – et il est réservé à l'expression modale de l'hypothèse. Aujourd'hui, le roumain dispose, comme ses consœurs occidentales, pour l'époque future, d'un conditionnel accompagné de formes de futur plus nombreuses. Chaque langue romane a accompli sa tâche d'approfondissement du travail entrepris par le latin en dotant chaque époque de l'indicatif de deux temps complémentaires et en réduisant les temps du subjonctif. Ce travail est encore en cours : le transfert de la temporalité et des modalités entre les différents temps verbaux se poursuit sous nos yeux, la réduction du subjonctif et le développement concomitant de l'indicatif sont toujours à l'œuvre.

## Conclusion

Dans la plupart des langues romanes, le futur est une combinaison de modal (ou d'hypothétique) et de temporel, mais selon une proportion variable.

À partir du remplacement du subjonctif en latin préclassique par le futur en -bo et par le futur antérieur en -vero, eux-mêmes remplacés par la construction pan-romane fondée sur l'infinitif complété par l'auxiliaire au présent, l'évolution n'a cessé de s'approfondir pour aboutir, dans toutes les langues romanes à une distinction plus nette de la modalité et de la temporalité. Cette évolution n'a pas été linéaire : il faut considérer à part le roumain puisque celui-ci est parti de la même construction pan-romane avec l'infinitif suivi de l'auxiliaire au présent, mais le deuxième temps de l'époque future (le conditionnel) n'a pas été élaboré avec l'auxiliaire au passé (imparfait ou parfait) : c'est la création de plusieurs formes de futur à valeur essentiellement temporelle qui a conduit la construction pan-romane à se décharger sur ces nouvelles formes de l'expression temporelle et, par contrecoup, à devenir, elle, de plus en plus modale. La séparation du temporel et du modal atteint dans cette langue son maximum : les divers futurs sont temporels, le conditionnel (l'ancien futur pan-roman) est désormais uniquement modal. Le roumain contemporain ne connaît donc pas la concordance des temps, ni les impossibilités françaises et espagnoles d'utiliser le futur après "si" dans des phrases hypothétiques situant pourtant l'action... dans le futur !

Les autres langues romanes occidentales continuent de mêler le temporel et le modal. L'italien a le futur le plus modal, avec un contenu temporel réduit ; ainsi, la valeur épistémique est très courante pour la forme simple *saranno* le otto, mais aussi pour la forme composée *saranno state* le otto. Le futur espagnol est un peu moins modal puisqu'il doit recourir au conditionnel pour obtenir la valeur épistémique dans le passé *serían las ocho*. Son futur composé garde cependant sa valeur épistémique lorsqu'il est appliqué au présent *habrá*



perdido el tren. En revanche, il ne peut pas être déplacé dans le passé pour exprimer le passé historique comme le fait le français qui, parmi les langues romanes occidentales, est celle qui a poussé le plus loin la séparation du temporel et du modal, sans obtenir cependant une séparation aussi complète qu'en roumain : son futur simple est surtout temporel, mais le futur composé intervient dans le présent pour exprimer la conjecture et le deuxième temps du futur, le conditionnel, sert encore de futur dans le passé. Toutefois, une évolution est actuellement en cours : dans la langue courante, l'auxiliaire aller à l'imparfait tend à remplacer le conditionnel pour l'expression du futur dans le passé. Ainsi, il m'avait dit qu'il viendrait est souvent remplacé par il m'avait dit qu'il allait venir, tandis que le conditionnel modal se maintient sans concurrence. En effet, on ne peut pas remplacer le conditionnel ayant une valeur modale par la forme composée avec aller : si on le lui demandait, il viendrait ne peut devenir : si on le lui demandait, \* il allait venir. Le français retrouve, à sa manière, le type d'évolution du roumain : l'auxiliaire aller pourrait jouer un rôle comparable à celui qu'ont joué les auxiliaires roumains a voi et a vrea avec le futur hérité du latin, le conditionnel devenant uniquement modal. Les deux temps de l'époque future se partageraient dès lors l'expression de la temporalité (réservée au futur simple et aux emplois avec aller) et celle des modalités (assumées par le conditionnel et les auxiliaires modaux). Mais les surprises ne sont pas exclues : nous sommes peut-être déjà là dans de la linguistique... fiction !

### Bibliographie essentielle

- BEGIONI L. & ROCCHETTI A., 2010, « La déflexivité, du latin aux langues romanes : quels mécanismes systémiques sous-tendent cette évolution ? », *Langages*, 178, Paris, Larousse, p. 67-87.
- BEGIONI L. & ROCCHETTI A., 2013, « Comprendre la concordance des temps et son évolution comme un phénomène de déflexivité : d'une concordance, élément actif de la syntaxe (italien, français classique) à une concordance en cours de réduction (français d'aujourd'hui) », *Langages*, Paris, Larousse, p. 19-29.
- BERTINETTO P.M., 1986, *Tempo, aspetto e azione nel verbo italiano. Il sistema dell'indicativo*. Firenze, Accademia della Crusca.
- BRES J., 2009, « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », *Langue Française* 163, p. 21-39.
- FAITS DE LANGUES 23, 2009, *Le futur*, Paris, Ophrys.
- FAITS DE LANGUES 40, 2012, *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel*, Berne, Peter Lang.
- GUILLAUME G., 1968, *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps, suivie de L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris, Champion.
- GUILLAUME G., 1973, *Principes de linguistique théorique*, Paris, Klincksieck ; Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- ROCCHETTI A., 1987, « De l'indo-européen aux langues romanes : une hypothèse sur l'évolution du système verbal », *Chroniques italiennes*, n° 11-12, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, p. 19-39.
- ROCCHETTI A., 2005, « De l'indo-européen aux langues romanes : apparition, évolution et conséquences de la subordination verbale », in H. Araújo Carreira (éd.), *Des universaux aux faits de langue et de discours. Langues romanes. Hommage à Bernard Pottier*, Paris, Université Paris 8, p. 101-123.
- TIMOC-BARDY R., 2003, « Du futur roman au conditionnel roumain. Conditionnel roumain et conditionnel italien », in *Il Verbo italiano. Studi diacronici, sincronici, contrastivi, didattici, Atti del XXXV° Congresso Internazionale di Studi (Parigi, 20-22 settembre 2001)*, Roma, Bulzoni, p. 99-109.

- TIMOC-BARDY R., 2004, « Réflexions sur les catégories verbales dans les langues romanes et spécialement sur l'aspect », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai. Philologia*, XLIX, 3, Cluj-Napoca, p. 25-40.
- TIMOC-BARDY R., 2009, « Le futur roumain : Temps ? Modalité ? », *Faits de Langues*, 33, Paris, Ophrys, p. 139-148.
- TIMOC-BARDY R., 2011, « Sémantique des formes exprimant le futur en roumain », in Bracquenier C. et Begioni L. (éds.), *Sémantique et lexicologie des langues d'Europe. Théories, méthodes, applications*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 185-197.